



## Litige fibre avec SFR

Par **Fibre SFR**, le **30/01/2022** à **11:38**

Bonjour,

Suite à ma demande, SFR m'a installé la fibre le 24 décembre mais depuis le 27 du même mois je n'ai plus aucune activation : plus d'internet ni de télévision.

J'ai appelé à de nombreuses reprises le 1023 mais toujours sans résultat sauf promesses, jamais tenues, de tout faire pour que cela fonctionne.

J'ai adressé un courrier recommand"é en signalant que je bloquais tous mes paiements., mais par sécurité je souhaiterai les effectuer sur un compte sous séquestre. Comment puis-je procéder et cela coute combien ?

Merci de vos réponses

M. D.

Par **Marck.ESP**, le **30/01/2022** à **15:37**

Bonjour

Vous ne pouvez pas suspendre vos règlements, mais vous pouvez résilier votre contrat. Dans certains cas, le FAI accepté de le suspendre jusqu'à résolution du problème.